

# Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE) N° 878/2020

Date de Compilation/Révision: 30.01.2021.

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identifiants de produits Reslin Tint

Type de substance: Mélange CLP

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Encre couvrante très pigmentée à base de solvant. Idéale pour colorer les résines bi-composants.

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Unicraft BV

Daalstraat 35/1, 3832 Ulbeek (BELGIQUE)

tel.: +32 12 225 226

e-mail: info@unicraft.be

Pour obtenir des informations sur la sécurité des produits, veuillez contacter: info@unicraft.be

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

[https://echa.europa.eu/documents/10162/23019181/emergency\\_phone\\_numbers\\_en.pdf/d911af43-4bcf-9371-a59d-a20736d91e7d](https://echa.europa.eu/documents/10162/23019181/emergency_phone_numbers_en.pdf/d911af43-4bcf-9371-a59d-a20736d91e7d)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (EC) N° 1272/2008

Liquide inflammable - Catégorie 2

Irritation des yeux - Catégorie 2

STOT SE 3

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables

H319 Cause une grave irritation des yeux

H336 Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément au règlement (EC) N° 1272/2008

Contient : alcool isopropylique, éthylméthylcétone, éthylène glycol monopropyléther, EPGE

#### Pictogrammes de danger:



**Mot de Signal:** Danger

#### Mentions de Danger:

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables

H319 Cause une grave irritation des yeux

H336 Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.

#### Déclarations de précaution

P102 Tenir hors de portée des enfants

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P304+340 SI INHALÉ: Transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et si cela est facile à faire - continuer à rincer.

### 2.3. Autres risques

Les ingrédients ne sont pas des substances PBR ou vPvB.

En cas de ventilation insuffisante, des mélanges explosifs peuvent se former. Les vapeurs irritent modérément les muqueuses. En cas de contact prolongé / répété avec la peau, effet dégraissant et dermatite. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.2. Mélange

Le mélange des substances dangereuses suivantes avec des ajouts non dangereux. (Résine, pigments) Les détails ci-dessous incluent toutes les impuretés et les sous-produits qui contribuent à la classification du produit ou qui ont une limite d'exposition professionnelle.

Substance(s) dangereuse(s): isopropyl alcohol

concentration: 50-<70%%

EC-N°: 200-661-7

CAS-N°: 67-63-0

Index-N° : 603-117-00-0

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Flam. Liq. 2 H225, Irrit. des yeux 2 H319, STOT SE 3 H336

Numéro d'enregistrement: 01-2119457558-25-xxxx

Substance(s) dangereuse(s): éthylméthylcétone

concentration: 10 - < 20%

EC-N°: 201-159-0

CAS-N°: 78-93-3

Index-N° : 606-002-00-3

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Flam Fam Liq. 2 H225, Irrit. des yeux 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

Numéro d'enregistrement: 01-2119457290-43

Substance(s) dangereuse(s): éthylène glycol monopropyléther, EPGE

concentration: < 5%

EC-N°: 220-548-6

CAS-N°: 2807-30-9

Index-N°: 603-095-00-2

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Flam. Liq. 3 H226, Tox. aiguë 4 H312, Irrit. des yeux 2 H319

Reportez-vous à la section 16 pour obtenir des informations détaillées sur les phrases de risque, les mentions de danger et les notas.

## SECTION 4: Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours nécessaires

En cas d'urgence, évaluez le danger avant d'agir. Ne vous exposez pas à des risques de blessures. En cas de doute, contactez les services d'urgence.

#### INHALATION

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de perte de conscience, la personne blessée doit être maintenue dans une position stable; en cas de troubles, consulter un médecin.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. En cas de symptômes, consulter un médecin.

#### INGESTION

En cas d'ingestion accidentelle de la substance, se rincer soigneusement la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Consulter ensuite immédiatement un ophtalmologiste. Retirer les lentilles de contact.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Peut provoquer des somnolences ou des vertiges. Provoque une grave irritation des yeux. Des concentrations élevées peuvent provoquer un effet narcotique. Après résorption: maux de tête, vertiges, stupeur, perte de conscience.

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets et les symptômes sur la santé.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires**

Traiter les symptômes.

Attention: En cas de vomissement et de lavage gastrique, la substance peut pénétrer dans les poumons (aspiration) !

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone.

Ne pas utiliser : Jet d'eau à haute puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Liquide et vapeur hautement inflammables.

Le liquide s'évapore rapidement.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent le long du sol.

Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs non ouverts.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Cette eau ne doit pas être déversée dans les égouts. Déplacer les récipients non endommagés hors de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité.

Les vapeurs forment des mélanges potentiellement explosifs avec l'air.

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un risque de rupture.

Les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminées conformément aux réglementations en vigueur.

**SECTION 6: Mesures en cas de rejet accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Toutes les sources d'inflammation doivent être éliminées si cela ne présente aucun danger. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des équipements de protection individuelle (voir section 8.) Les personnes ne portant pas d'équipement de protection doivent sortir de la zone de danger.

**6.2. Précautions environnementales**

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires. Si le produit contamine des rivières, des lacs ou des égouts, informer les autorités compétentes. Risque d'explosion si le liquide pénètre dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

En cas de déversement de grandes quantités : Endiguer les déversements et pomper pour les éliminer. Protection contre les explosions requise. Tous les endroits profonds doivent être isolés. Absorber les restes du produit avec un matériau ininflammable liant les liquides (par exemple terre, sable, vermiculite ou pierre de sable moulue) et les placer dans des conteneurs fermés en vue de leur élimination. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Pour l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. - 3 - Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. ss

**7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities**

Conserver au frais. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker avec des matériaux combustibles ou auto-inflammables ou des solides hautement inflammables. Tenir à l'écart des agents oxydants, des acides, des bases et des métaux alcalino-terreux. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Composants avec paramètres de contrôle du lieu de travail**

**CAS 67-63-0 Alcool isopropylique: 200 ml/m<sup>3</sup>, 500 mg/m<sup>3</sup> TRGS 900**

**CAS 78-93-3 éthylméthylcétone:**

Directive 2000/39/CE

8 heures valeur limite: 600 mg/m<sup>3</sup> (200 ppm)

Valeur limite à court terme: 900 mg/m<sup>3</sup> (300 ppm)

**CAS 2807-30-9 éthylène glycol monopropyléther**

20 ml/m<sup>3</sup>, 86 mg/m<sup>3</sup> TRGS 900

**Valeurs DNEL:**

| Composant                              | Utilisation  | Voie d'exposition | Fréquence d'exposition          | Valeur          |
|----------------------------------------|--------------|-------------------|---------------------------------|-----------------|
| <b>Alcool isopropylique</b>            | Travailleurs | peau              | Long terme - effets systémiques | 888 mg/kg/jour  |
|                                        | Travailleurs | inhalation        | Long terme - effets systémiques | 500 mg/m3       |
|                                        | Usagers      | peau              | Long terme - effets systémiques | 319 mg/kg/jour  |
|                                        | Usagers      | inhalation        | Long terme - effets systémiques | 89 mg/m3        |
|                                        | Usagers      | oral              | Long terme - effets systémiques | 26 mg/kg/jour   |
| <b>éthylméthyl-cétone:</b>             | Travailleurs | peau              | Effets chroniques               | 1161 mg/kg/jour |
|                                        | Travailleurs | inhalation        | Effets chroniques               | 600 mg/kg       |
|                                        | Usagers      | peau              | Effets chroniques               | 412 mg/m3/jour  |
|                                        | Usagers      | inhalation        | Effets chroniques               | 106 mg/kg       |
|                                        | Usagers      | oral              | Effets chroniques               | 31 mg/kg/jour   |
|                                        |              |                   |                                 |                 |
| <b>éthylène glycol monopropyléther</b> | Travailleurs | peau              | Long terme - effets systémiques | 3,4 mg/kg/jour  |
|                                        | Travailleurs | inhalation        | Long terme - effets systémiques | 36 mg/m3        |
|                                        | Usagers      | peau              | Long terme - effets systémiques | 2,2 mg/kg/jour  |
|                                        | Usagers      | inhalation        | Long terme - effets systémiques | 7,7 mg/m3       |
|                                        | Usagers      | oral              | Long terme - effets systémiques | 2,2 mg/kg/jour  |

**Valeurs PNEC:****Alcool isopropylique**

Eau douce: 140,9 mg/l

Eau de mer: 140,9 mg/l

Libérations intermittentes: 140,9 mg/l

STP: 2.251 mg/L

Sédiments: 552 mg/kg

Sol: 28 mg/kg

Oral: 160 mg/kg nourriture

**Éthylméthylcétone:**

Eau douce: 55,8 mg/l

Eau de mer: 55,8 mg/l

Désinfection de l'eau douce: 284,74 mg/kg

Sédiments marins: 287,7 mg/kg

Sol: 22,5 mg/kg

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et l'inhalation des vapeurs. Enlever les vêtements contaminés. Éviter les flammes nues. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. - Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité à proximité du lieu de travail.

**Équipements de protection individuelle****Protection des yeux et du visage**

Lunettes de sécurité étanches conformes à la norme EN 166.

**Protection de la peau**

Porter des gants résistants aux produits chimiques, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, polychloroprène

Temps de pénétration > 480 minutes. Épaisseur : caoutchouc nitrile :  $\geq 0,35$  mm, caoutchouc butyle :  $\geq 0,5$  mm, polychloroprène :  $\geq 0,5$  mm, temps de rupture > 240 minutes.

Matériau des gants non approprié : PVC (polychlorure de vinyle), NR (caoutchouc naturel, latex naturel).

Respecter les instructions du fabricant de gants concernant la pénétrabilité et le temps de pénétration. Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il faut tenir compte de l'utilisation du produit dans des circonstances particulières, par exemple en cas de coupures, de risques d'abrasion et du fait que le temps de pénétration établi lors des tests peut être considérablement plus court en raison de plusieurs facteurs (par exemple, la température). (par exemple, la température).

**Protection du corps**

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

**Protection respiratoire**

En cas de risque d'inhalation, utiliser une cartouche filtrante conforme à ou: Le filtre combiné A-P2 ou ABEK-P2 EN 14387 pour l'utiliser.

**Contrôles de l'exposition environnementale**

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

- (a) État physique liquide
- (b) Couleur selon spécification
- (c) Caractéristique olfactive
- (d) Point de fusion/point de congélation non déterminé
- (e) Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition non déterminés
- (f) Inflammabilité liquide inflammable
- (g) Limite d'explosion inférieure et supérieure non déterminée
- (h) Point d'éclair 12 C (DIN 51755) Alcool isopropylique, -6 C éthylméthylcétone (coupe fermée)
- (i) Température d'auto-inflammation non déterminée
- (j) Température de décomposition non déterminée
- (k) pH non déterminé
- (l) Viscosité cinématique non déterminée
- (m) Solubilité partiellement soluble dans l'eau
- (n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) non déterminé
- (o) Pression de vapeur non déterminée
- (p) Densité et/ou densité relative 0,85-0,93 g/cm<sup>3</sup>
- (q) Densité de vapeur relative non déterminée
- (r) Caractéristiques des particules sans objet

**9.2. Autres informations**

Pas de données disponibles

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air.

**10.2. Stabilité chimique**

Dans des conditions normales, il n'y a pas de décomposition.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les acides forts et les oxydants forts. Le liquide s'évapore rapidement. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent dans le sol. Les vapeurs sont des mélanges explosifs avec l'air. Peut provoquer un retour de flamme sur de grandes distances en cas d'inflammation. Le chauffage entraîne une augmentation de la pression et un risque de rupture.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière directe du soleil.  
Protéger des températures supérieures à 35°C.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, agents oxydants forts, métaux alcalino-terreux, aluminium, fer, amines.  
Réagit avec les alcalis à température ambiante, moins avec les métaux alcalins et l'hydrogène. À des températures plus élevées, la réaction est plus forte.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'exposition à des températures élevées, peut produire des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde et le dioxyde de carbone.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) N° 1272/2008**

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

(a) toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion/irritation de la peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) STOT - exposition unique : peut provoquer des somnolences ou des vertiges.

(i) STOT-exposition répétée : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:****Toxicité aiguë, orale:****Alcool isopropylique**

LD50 (oral, rat) : 5840 mg/kg p.c. (OCDE 401)

**Ethyl méthyl cétone:**

LD50 (oral, rat): > 2000 mg / kg (données bibliographiques)

**Ethylène glycol monopropyléther**

LD50 (oral, rat) : 3089 mg/kg.

LD50 (oral, souris) : 1774 mg/kg.

**Composants:****Toxicité aiguë, inhalation:****Alcool isopropylique**

CL50 (inhalation, rat, 6 h) : > 25 mg/l (OCDE 403)

**Monopropyléther d'éthylène glycol**

LC50 (inhalation, rat, 6 h) : > 2132 ppm (concentration la plus élevée disponible).

**Composants:****Toxicité aiguë, peau****Alcool isopropylique**

DL50 (peau, lapin): 13900 mg/kg p.c. (OCDE 402)

**Ethyl méthyl cétone:**

LD50 (dermique, lapin): > 2000 mg / kg (données bibliographiques)

**Éthylène glycol monopropyléther**

DL50 (peau, lapin): 1337 mg/kg.

**Autres informations:**

Symptômes : Après inhalation : Après résorption : maux de tête, vertiges, stupeur, perte de conscience. De fortes concentrations de vapeurs irritent les yeux et les muqueuses.

Ingestion : Nausées, vomissements, douleurs d'estomac, troubles gastro-intestinaux, tension artérielle. Après absorption de grandes quantités : perte de connaissance, coma, paralysie respiratoire (mort). En cas d'ingestion ou de vomissement, il existe un risque de pénétration dans les poumons. Après résorption, des lésions rénales et hépatiques peuvent survenir. En cas de contact avec la peau : En cas de contact prolongé / répété avec la peau, le produit a un effet dégraissant et peut provoquer une dermatite.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

**Composants:****Alcool isopropylique**

Toxicité aquatique: Toxicité pour les poissons et le plancton.

Test d'inhibition de la croissance pour les algues: EC50 algues vertes: 1.800 mg / L / 7d

Toxicité pour les daphnies:

EC50 Daphnia magna (grand oiseau d'eau): 10.000 mg / L / 48h.

Toxicité pour les poissons : LC50 Celle d'Amérique (Pimephales promelas) : 9.640 mg / L / 96h.

Plus d'informations: Toxicité des herbes de terre: IK50 Lactuca sativa: 2.104 mg / kg / 3d.

**Composants:****Éthylméthylcétone:**

Toxicité pour les poissons:

LC50 > 100 mg/l ((données bibliographiques) Leuciscus idus melanotus, 48

Toxicité pour les daphnies:

EC50 > 100 mg/l (données bibliographiques) Daphnia magna, 48 h

Toxicité pour les algues:

CE50 > 100 mg/l (données bibliographiques) Scenedesmus subspicatus, 72 h

**Composants:****Éthylène glycol monopropyléther**

LC50 (tête-de-boule, 96 h): > 91,3 mg/l.

CL50 (daphnie, 96 h): > 91,3 mg/l.

EC50 (ver plat, 72 h): > 91,3 mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Composants:**

**Alcool isopropylique:** Le produit est facilement biodégradable. Demande en oxygène:

DBO 5: 53%, DTh: 72%

**Ethyl méthyl cétone:** Le produit est facilement biodégradable.

**Éthylène glycol monopropyléther:** Pas de données

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Alcool isopropylique:**

La bioaccumulation n'est pas attendue ( $\log P (o / w) < 1$ ).

**Ethyl méthyl cétone:**

Pas de données disponibles.

**Éthylène glycol monopropyléther:**

Pas de données disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Alcool isopropylique:** Pas de données disponibles.

**Éthylméthylcétone:**

Facilement soluble dans le sol et faible capacité d'adsorption dans le sol.

**Éthylène glycol monopropyléther:**

Aucune donnée disponible.



**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Les ingrédients ne sont pas des substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne**

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens

**12.7. Autres effets néfastes**

pas de données disponibles

**Remarques générales:**

Classe de danger pour l'eau 1 (règlement allemand) (auto-évaluation) : moins dangereux pour l'eau

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Le rejet, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Recommandation : conformément à la réglementation sur les déchets spéciaux, envoyer le produit à un incinérateur / dépôt de déchets spéciaux agréé. Étant donné que les conteneurs vidés conservent des résidus de produit, respecter les avertissements figurant sur l'étiquette même après que le conteneur a été vidé.

**Emballage contaminé**

Éliminer comme le produit non utilisé.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU 1263****14.2 Nom d'expédition propre de l'ONU PEINTURE****14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3**

Label(s): 3

Code de classification: F1

Restrictions dans les tunnels routiers : D/E

Catégorie de transport (1.1.3.6.) : 2 (max. 333 L)

Quantité limitée (LQ) : 5 L

**14.4 Groupe d'emballage II****14.5 Dangers pour l'environnement Non****14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur** Liquide inflammable.**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

Non applicable au produit expédié.

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

**15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

Selon la réglementation locale.

Restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Les ingrédients ne sont pas listés

Liste des substances soumises à autorisation (annexe XIV.)

Les ingrédients ne sont pas répertoriés

SEVESO

## 7.b) Liquides inflammables

Classe de stockage : 3A Liquides inflammables

Les composants de ce produit sont inclus dans les listes de notification suivantes, sont exemptés, ou répondent à d'autres exigences : EINECS/ELINCS/NLP (UE), DSL/NDL (Canada), KECI (Dél-Corée), TSCA (USA).

Les ingrédients de ce produit ne figurent pas sur la liste 65 de la Californie.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**SECTION 16 : Autres informations**

## LISTE DES PHRASES H PERTINENTES DE LA SECTION 3

**Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeur facilement inflammables

H226 Liquide et vapeur inflammables

H312 Nocif par contact avec la peau

H319 Provoque une grave irritation des yeux

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**La classification a été préparée conformément au règlement 1272/2008/EK:**

Flam. Liq. 2 H225 Basé sur les données des composants

Eye Irrit. 2 H319 Basé sur la méthode de calcul

STOT SE 3 H336 Basé sur la méthode de calcul

**Sources de données:**

La liste des matières dangereuses classées précédemment

Base de données Internet des substances chimiques

Fiches de données de sécurité des composants

**Abréviations:**

Flam. Liq. Liquide inflammable

Irrit. des yeux. Irritation des yeux

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Acute Tox. Toxicité aiguë

EK / EU Communauté européenne/Union européenne

EGK Communauté économique européenne

DNEL Derived No Effect Level

PNEC Predicted No Effect Concentration

CLP Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures /

CAS Chemical Abstracts Service

UN / ENSZ United Nations

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC Intermediate Bulk Container  
IATA International Air Transport Association  
ICAO International Civil Aviation Organization  
PBT Persistent, Bioaccumulable, Toxique  
vPvB très Persistant, très Bioaccumulable

Cette fiche de données de sécurité contient des informations relatives à la santé, à la sécurité et à la réglementation. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données dont nous disposons au moment de l'édition et sont fournies en toute bonne foi, en supposant qu'elles sont correctes et fiables au moment de l'édition. Le produit doit être utilisé pour des applications cohérentes. Pour toutes les autres utilisations, l'exposition doit être évaluée afin que des pratiques de manipulation et des programmes de formation appropriés puissent être mis en place pour garantir des conditions de travail et des procédures de travail sûres. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu et que ses activités sont conformes à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les personnes qui manipulent ce produit doivent être informées des précautions de sécurité recommandées et avoir accès à ces informations.